

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

Vème LEGISLATURE

JOURNAL DES DEBATS

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 1982

COMPTE RENDU IN-EXTENSO

SEANCE DU MERCREDI 22 DECEMBRE 1982

S O M M A I R E

1 - Membres du Gouvernement présents	2
2 - Reprises de la séance	2
3 - Excusé	2
4 - Dépôt	3
5 - Ordre du jour	3
6 - Question orale posée par Monsieur le Député Lamine BA	3
7 - Question orale posée par Monsieur le Député Serigne DIOP	23
8 - Question orale posée par Monsieur le Député Boubacar SALL	41
9 - Suspension de la séance	65

Présidence de Monsieur Amadou Cissé DIA

Président.-

(La séance est reprise à 10 heures)

2/-

- 1 -

MEMBRES DU GOUVERNEMENT PRESENTS

Sont au banc du Gouvernement :

MM. Médoune FALL, Ministre de l'Intérieur

Djibo KA, Ministre de l'Information et des Télécommunications ;

Moustapha NIASSE, Ministre d'Etat Chargé des Affaires Etrangères ;

Sogui KONATE, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, Chargé des Relations avec les Assemblées

- 2 -

REPRISE DE LA SEANCE

MONSIEUR LE PRESIDENT :

Mesdames, Messieurs, la séance est reprise.

- 3 -

E X C U S E

MONSIEUR LE PRESIDENT :

Notre Collègue Abdoul NDIAYE s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Il n'y a pas d'observations ?

Notre collègue est donc excusé.

DEPOT

MONSIEUR LE PRESIDENT :

J'ai reçu les affaires suivantes :

- Projet de Loi n° 81/82 modifiant certaines dispositions du Livre II du Code Général des Impôts.
- Projet de Loi n° 82/82 portant modification de la Loi n° 61-33 du 15 Juin 1961 relative au Statut Général des Fonctionnaires.

Acte est donné du dépôt de ces affaires.

ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE PRESIDENT :

L'ordre du jour présenté par la Conférence des Présidents a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observations ?

L'ordre du jour est adopté.

QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR LE DEPUTE LAMINE BA.

MONSIEUR LE PRESIDENT :

L'ordre du jour appelle l'examen de la question orale posée par Monsieur le Député Lamine BA.

Je vous en donne lecture :

Les succès que le Gouvernement a remportés dans le domaine de l'urbanisme et de l'habitat sont absolument indéniables. Les cités Sicap et HLM qui ceignent Dakar sont, sans conteste, une des manifestations palpables de ces succès.

.../...

Mais, il y a qu'aujourd'hui, notre capitale souffre de ^{4/}maux qui peuvent se regrouper tous dans l'expression "absence de maintenance".

Il y a certes l'éclairage public des rues, mais les lampadaires qui tombent ne sont pas toujours remplacés. La voirie elle aussi n'est, à mon avis, pas suffisamment entretenue.

Il est vrai que la conjoncture économique et financière nationale et internationale nous oblige à restreindre les dépenses d'équipement. Il reste cependant que Dakar, eu égard à son rayonnement culturel et touristique, doit se maintenir au rang des grandes capitales internationales.

Dans ces conditions, que prévoit notre Gouvernement pour l'entretien de la voirie de Dakar, pour la poursuite de son embellissement et pour une plus grande salubrité de notre capitale nationale ?

Monsieur le Ministre de l'Intérieur, vous avez la parole.

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

Je vous remercie Monsieur le Président,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Députés,

La question orale posée par Monsieur le député Lamine BA concerne l'absence de maintenance afférente à l'éclairage public de Dakar, à la voirie et à la mobilisation des moyens par le gouvernement et la Commune de Dakar pour que soit poursuivi des efforts d'embellissement de la capitale nationale, dans le sens d'une plus grande salubrité.

En posant cette question, Monsieur le député Lamine BA aborde en même temps tous les problèmes de gestion urbaine dans leur globalité. L'Etat et la Commune consacrent des efforts considérables en vue de rendre Dakar à son vrai destin, c'est-à-dire une grande métropole de l'Afrique de l'Ouest ouverte au reste du monde et à laquelle ses dimensions de capitale nationale, politique et économique ont donné une importance particulière. Sans doute est-il opportun d'indiquer que le chantier est vaste.

La Commune de Dakar se confond avec la région du Cap-Vert et couvre 550 Km², peuplée d'environ un million 200 mille habitants, avec un taux d'accroissement de 7%. Ainsi, tous les problèmes de gestion urbaine qui se posent à cette grande ville doivent être appréciés sous le triple point de vue de son étendue, de sa popularité et de son accroissement démographique. C'est dire que la seule Commune de Dakar ne saurait régler l'ensemble des problèmes de gestion urbaine qui sont pourtant de son ressort, nous le reconnaissons, et l'Etat, en soutenant légitimement l'action de la Commune notamment dans les fonds de concours, l'affectation de cadres administratifs et techniques qualifiés et l'assistance technique de certains ministères, aide à résoudre progressivement les préoccupations des populations et des élus.

.... /

Il s'agit à présent d'examiner ce qui est fait dans le sens de cette gestion urbaine, en vue de mieux apprécier les efforts à consentir pour contrôler les acquis et résoudre les besoins nouveaux.

Dans cet ordre d'idées, je commencerai d'abord par la gestion du réseau d'éclairage public de la ville de Dakar. Elle est confiée à la SENELEC dont les prestations sont d'ailleurs satisfaisantes. La rémunération de cette société atteindra probablement la somme de 593 millions de francs au budget de 1982-1983, alors que le montant attendu de la taxe sur l'électricité consommée ne dépassera pas 387 millions au cours de la même gestion.

En ce qui concerne l'extension du réseau électrique et l'amélioration de l'éclairage public, une étude exhaustive a été faite et le coût des travaux évalué à 976 millions. Après avoir pris conseil auprès de la SENELEC, concessionnaire de la distribution d'énergie, la Commune a décidé d'élaborer et de mettre en oeuvre un programme d'électrification intéressant l'éclairage de toutes les circonscriptions du CAP-VERT. Il est étalé sur trois ans et sera exécuté par tranches annuelles suivant un ordre de priorité dégagé par les études. Le marché a d'ailleurs été déjà approuvé et les travaux, qui ont démarré, sont effectués par un consortium dont la SENELEC est chef de file. A cet égard, il importe de noter que les implantations sont déjà faites à Hann et Bambilor, et les travaux de piquetage se poursuivent activement dans les autres localités, particulièrement à Cambérène et à Mbao.

Un programme de cette envergure se justifie, car les circonscriptions de la Commune de Dakar ont connu un fort développement durant ces dernières années. En effet, outre les extensions dues à l'exode rural, de nouveaux quartiers ont été créés en vue d'accueillir les déguerpis des zones à urbaniser. Par ailleurs, les installations vieilles de plus de vingt ans n'assurent plus un éclairage public satisfaisant des agglomérations de la première circonscription et doivent par conséquent être renouvelées et modernisées.

Il ne fait aucun doute que la réalisation de ce projet permettra de rattraper le grand retard pris en matière d'électricité dans la Commune et de donner satisfaction aux nombreuses doléances constamment répétées par les populations de Dakar.

...../.....

Quant à l'entretien du réseau électrique, il est confié à la SENELEC par un contrat spécial liant à la Commune de Dakar. Ce contrat sera repris en vue d'y incorporer, comme l'a demandé Monsieur le député Lamine BA, tous les problèmes concernant notamment les lampadaires tombés et les installations hors d'usage à changer. Il est évident que dans le cadre de l'exécution de ce programme, le volet amélioration du réseau permettra de résoudre, dans une certaine mesure, les derniers problèmes évoqués ci-dessus. Dans tous les cas, le gouvernement veillera à ce que les efforts consentis en matière d'entretien du réseau d'éclairage public soient renforcés au niveau de la Commune de Dakar.

Venons en maintenant au problème concernant la gestion de la voirie urbaine. A ce sujet, il est utile de distinguer la grande voirie, qui mesure 135 km et comprend les grands boulevards, les autoroutes, les corniches et avenues, et la petite voirie qui mesure 710 km et qui est constituée par des transversales essentiellement. C'est à la suite d'un classement des voies urbaines que la Commune de Dakar a été rendue responsable de la prise en charge de la seule petite voirie. C'est ce qui explique que toutes les voies de circulation à Dakar ne relèvent pas, du point de vue de leur entretien, de la compétence de la Commune.

Dans le domaine de la voirie, bien qu'il reste encore beaucoup à faire, il est possible d'affirmer que de gros efforts ont été consentis par la Commune de Dakar. En effet, de 1978 à 1980, un emprunt de 3 milliards de francs a permis de remettre en état 138 rues dont 80 dans la première circonscription urbaine de Dakar, 18 dans la deuxième et 40 dans la troisième circonscription. Ces réparations consistaient en un reflachage et un revêtement systématiques des rues traitées avec un tapis d'enrobé dense à raison de 50 Kg par mètre carré.

Dans le même programme, 27 rues ont été construites, dont 11 dans la première circonscription, 4 dans la deuxième et 2 dans la troisième, pour une longueur de 12.898 mètres. Cependant, de 1979 à nos jours, la voirie a subi par endroits des dommages assez importants. Les causes essentielles de ces détériorations sont les suivantes : les eaux stagnantes pour cause de grilles bouchées ; les eaux usées déversées à même le corps des chaussées par les ménagères ; les défoncements des chaussées effectués par la SONEES, l'O.P.T., la SENELEC et d'autres entreprises et particuliers qui ne respectent pas souvent les dispositions relatives à la pose et à la dépose des conduites diverses dans l'emprise des voiries publiques ; l'augmentation, enfin, du parc automobile et les fortes surcharges appliquées constamment sur la bande de roulement de chaussées par les véhicules de la SOTRAC, les cars rapides, les gros porteurs. Il faudrait ajouter à cela, les jets de produits chimiques sur la chaussée, provoquant la désagrégation du tapis d'enrobé et enfin l'occupation abusive des trottoirs ou accotement par les garagistes, les marchands, les promoteurs immobiliers et les particuliers divers.

Il convient d'observer que les perturbations sont moindres dans le secteur de Dakar-Plateau où les dommages qui ont été relevés sont souvent des traversées de chaussées mal refaites ou reprises tardivement, des casseries de dalles SONEES, des trous et des affaissements de chaussées au niveau de quelques regards du réseau SONEES dans l'Avenue Roume particulièrement.

Dans la Médina où le réseau date de 1952, la régénération de la chaussée a été faite en 1979 en une dizaine de jours. Les perturbations sont dues, dans ce secteur, essentiellement au défaut d'assainissement : il n'y existe pas de branchement individuel à l'égout. Le réseau y est vétuste et saturé, les grilles à eaux pluviales servent souvent à se débarrasser des eaux usées. Au surplus, les eaux qui s'écoulent des bornes-fontaines publiques détériorent sérieusement la chaussée. Toutes les rues, à l'exception de celles aménagées en 1979, sont à reprendre en grosses réparations à la Médina.

.../...

Le phénomène noté dans ce secteur est surtout l'usure totale du tapis et la scarification du corps de chaussée. La régénération y est absolument nécessaire.

Le secteur de Colobane vient d'être quadrillé par des rues neuves; malheureusement, le réseau d'assainissement n'a pas suivi; l'ensablement des rues y est fréquent, car les trottoirs ne sont pas stabilisés. Par ailleurs, il faut noter que les matériaux de construction, qui ont été posés sur les trottoirs de façon anarchique, débordent sur la chaussée.

La voirie est trop vétuste dans les secteurs de Bopp, Zones A et B, Ouagouniayes et Grand-Dakar, et une intervention de régénération de la couche de roulement apparaît très urgente. Les trottoirs n'étant pas stabilisés ni revêtus, on note un ensablement constant et considérable dans ces secteurs. Certaines zones se trouvant dans des dépressions reçoivent les eaux de ruissellement de la SICAP et du Grand-Dakar pendant l'hivernage, collectant ainsi toutes sortes de détritiques charriés par les pluies. Une étude approfondie de la question sera menée par les services compétents de l'Etat et la Commune en vue de remédier à cette situation.

La voirie, dans les zones périphériques de Ouakam, NGor, Yoff, Cambérène, a été traitée en grande partie, dans le cadre du programme routier, sur financement extérieur provenant de l'emprunt municipal de 1978. La route du terme sud, qui est classée en grande voirie, est défoncée et même déformée en certains endroits et doit être reprise ainsi que celle de Cambérène également classée en grande voirie.

La voirie de Pikine, quant à elle, est dans un état relativement convenable. Cependant, il y aura à signaler l'état alarmant de Tally DIALLO reliant la route de Yeumbeul à celle des Niayes, de la route Thiaroye-gare ainsi que de la rue de Tally Icotaf. Les particularités à remarquer à Pikine sont les phénomènes d'ensablement et les effritements des bords de chaussées causés par l'intensité du trafic.

Le réseau de Rufisque a subi des dégradations importantes à cause du programme d'assainissement entrepris en 1980-81 par la Compagnie générale des Etudes et d'Hydraulique sous le contrôle de la Direction de l'Assainissement. Dans ce cadre, l'emprunt municipal avait fait réparer les deux tiers du linéaire routier ; à ce moment-là, Rufisque présentait une bonne allure avant d'avoir subi des dégradations regrettables. Il est à remarquer que dans la banlieue de la troisième circonscription urbaine existent des pistes latéritiques ou en terre stabilisée. Il s'agit notam-

.../...

ment de voies situées entre Bambilor et Sébikotane, Sébikotane et Yéba, Sébikotane et Dougar, Sindou et la route nationale numéro un, Gorom un, Deni Birame NDaw. Ces pistes ont leur importance sur le plan social, économique et touristique, et doivent être en conséquence construites.

Fu égard à ce qui précède, il apparaît que si des travaux importants ont été réalisés, il reste encore beaucoup à faire en vue de maintenir, voire d'améliorer l'état actuel du réseau urbain et construire de nouvelles voies. La direction générale des services techniques communaux, en rapport avec le service régional des travaux publics, procède à l'étude du problème et à l'évaluation des coûts de construction et de remise en état des chaussées. En tout état de cause, les mesures d'accompagnement suivantes sont devenues des exigences en matière de maintenance :

- l'amélioration du réseau d'évacuation d'eaux pluviales et de vannes par la SONEES, ce qui préserverait la chaussée des eaux sales ou chargées de détergents qui la dégradent ou en achèvent la dégradation ;

- la remise en état très rapide, et suivant les règles de l'art, des chaussées défoncées par les organismes qui en ont l'autorisation : SONEES, SENELEC, OPT notamment. Un délai très limité de 48 heures ne devrait pas être dépassé pour de tels travaux ;

.../...

- l'encouragement au branchement individuel au réseau hydraulique, ce qui permettrait la suppression progressive des bornes-fontaines dont un certain usage abusif laisse de part en part des flaques préjudiciables au bon état de la chaussée ;

- l'entretien constant de la voirie communale qui représente 710 km de chaussée et enfin l'encouragement au branchement à l'égout et l'augmentation des égoutiers publics.

Il va sans dire qu'une telle entreprise nécessite la mise à la disposition de la Commune de moyens considérables évalués à 500 millions de francs environ par an, ce que l'amortissement de l'emprunt de 1978, estimé entre 780 et 900 millions par an-intérêts et principal réunis - n'autorise pas pour le moment. Malgré ces difficultés persistantes, la Commune a souscrit avec la société Fougerolle un marché de travaux routiers d'un montant de 70 millions de francs qui sera porté à 200 millions à la prochaine autorisation spéciale de recettes et de dépenses. Déjà, certaines rues de la Médina -la rue 6 notamment-, de Fass, rue 34, - des lotissements de l'OHLM- Cité Nimzatt - et de Rufisque - rue Adama Lô - ont été réfectionnées. Dans les jours qui viennent, la Commune s'attaquera à la voirie de Pikine-Guédiawaye et du centre-Dakar.

.../...

Concernant l'entretien courant, la Commune s'achemine vers un équipement technique qui lui permettra de procéder elle-même à des travaux en régie. Ainsi, il sera acquis au cours de la présente gestion, un engin doté d'un équipement complet pour le bouchage des trous. Cet engin qui sera d'un apport appréciable pour le reflachage des rues bitumées, coûtera 37 Millions de francs. Cependant, la dotation des services en équipement adéquat nécessitera un investissement évalué à 420 millions, et l'acquisition de ce matériel fera l'objet d'un programme cohérent.

Il s'agit, à terme, de combiner des travaux lourds à l'entreprise et des travaux légers en régie dans un double souci d'efficacité et d'économie. La maintenance de la voirie requiert en effet, des moyens matériels et financiers importants que les difficultés connues par les finances municipales ne permettent pas de mettre totalement en place. Elle requiert également, de la part des populations qui en sont usagères, discipline et respect scrupuleux de la chose publique, sans quoi il serait vain d'entreprendre toute maintenance du réseau routier urbain.

Quant au problème de l'embellissement de Dakar, il est sûrement étroitement lié à la gestion des espaces verts urbains, or cette question relève de la Direction des Espaces verts urbains, au Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement. L'embellissement de la cité par la mise à la disposition des citoyens de parcs reverdis, d'espaces verts, participe d'une politique de réhabilitation de la nature qui tienne compte de la dynamique même du fonctionnement de l'éco-système.

La commune^{de} Dakar a toujours participé à la réalisation des travaux neufs -Place de la Nation autour de l'obélisque de Colobane- et à l'entretien des espaces verts existants. Il reste que la politique à exécuter dans ce sens étant du ressort de mon collègue du département de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement, je ne puis qu'inviter les autorités municipales à soutenir cette politique, compte tenu des besoins nouveaux et des moyens disponibles.

Venons-en maintenant au problème concernant l'hygiène et la salubrité. Le maintien des agglomérations urbaines en bon état et de salubrité constitue une priorité assignée aux autorités municipales. La Commune de Dakar y consacre des sommes appréciables, pour ne pas dire énormes, notamment pour la rémunération de la SOADIP qui assure le balayage des rues, l'enlèvement des ordures ménagères et leur évacuation à la décharge contrôlée de Mbeubeuss pour un montant fixe de 1.461.753.000 francs. Le nettoyage de la cité de la Sicap et l'entretien des espaces verts qui y sont

aménagés coûtent à la Commune 270 millions.; l'entretien, la vidange, le gardiennage de 240 édicules publics reviennent à 242 millions ; le curage des canaux à ciel ouvert absorbe 29 millions, soit 2.002.753 000 que la Commune consacre chaque année à l'hygiène et à la salubrité.

Il s'agit là certes d'efforts considérables mais encore insuffisants par rapport aux exigences d'une grande métropole dont le rôle de capitale nationale, de siège de gouvernement et de centre de rencontres internationales accroît considérablement les difficultés. Toutefois, les résultats obtenus doivent être consolidés, voire améliorés dans cette ville en perpétuelle croissance. Il faut ajouter à ces efforts les différents acquis et les différentes actions de soutien que constituent les opérations "AUGIAS" au cours desquelles des dispositions réglementaires sont rappelées aux citoyens en vue d'assurer leur formation civique.

Pour ce qui concerne la gestion 82-82, l'opération "AUGIAS" a duré quatre mois : du 1er juillet au 31 octobre 1982. Durant cette période, 709 animaux domestiques en divagation ont été capturés et mis en fourrière, sans compter les dizaines de véhicules et les centaines d'objets divers encombrant la voie publique. En outre, les grands marchés ont été nettoyés de fond en comble et lavés. A la suite de cette opération, la ville de Dakar a présenté une bien meilleure allure.

Ces actions ponctuelles, bien que bénéfiques et onéreuses, n'épuisent pas l'ensemble des problèmes. Néanmoins, en agissant sur les consciences, elles participent des moyens d'éducation des populations, éducation sans laquelle il ne sera pas possible d'obtenir des résultats probants et durables dans le domaine de la salubrité et de la maintenance de la voirie et des espaces verts dans nos communes.

Il est enfin souhaitable qu'une réglementation plus adéquate soit élaborée en vue de mieux attirer l'attention des citoyens sur l'intérêt qui doit être le leur dans le maintien d'un

16/-

cadre de vie propre, sain et agréable. En tout état de cause, l'Etat n'épargnera aucun effort pour la réalisation de cet objectif assigné aux communes et à leurs habitants, et en particulier à la Commune de Dakar.

Je vous remercie.

(Applaudissements P.S.)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie Monsieur le Ministre,

M. LE PRÉSIDENT

Monsieur le député Lamine BA, vous n'avez pas d'observations à présenter ?

M. LAMINE BA

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président, en posant la question orale à laquelle vient de répondre avec le brio qu'on lui connaît, le Ministre de l'Intérieur, je n'avais pas du tout l'intention d'envisager l'ensemble des problèmes intéressant la Commune de Dakar. Bien entendu, je suis on ne plus satisfait des réponses qu'il vient de nous donner sur l'éclairage public de Dakar, la gestion de la voirie et les problèmes liés à l'hygiène et à la salubrité de notre capitale. Néanmoins, je voudrais revenir sur quelques petits problèmes ponctuels qui n'en sont pas moins importants.

Monsieur le Ministre, en parlant de l'éclairage public de Dakar, vous avez évoqué, d'une part, le contrat en cours d'élaboration avec la SENELEC pour l'extension du réseau d'éclairage et, d'autre part, l'amélioration de l'actuel contrat qui doit permettre à la SENELEC de s'occuper de la maintenance. Je voudrais, à cet égard, vous poser une question. Comment comprendre que, quelques mois après son installation, le système d'électrification de la Patte d'Oie soit hors d'usage ? Tous ceux qui viennent de l'aéroport de Dakar, ou qui s'y

rendent le soir, peuvent le constater. Je crois qu'il y a là un problème de malfaçon. Il n'est pas normal qu'une trentaine de lampadaires tombent tous en panne, et en même temps, alors qu'on les a installés à grands frais et que personne ne semble s'en soucier. Je pense que la municipalité, voir le gouvernement, doit se retourner contre les sociétés qui ont installé ce système d'électrification.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, vous avez indiqué qu'un contrat spécial devra lier la Commune de Dakar à la SENELEC pour l'entretien de ce système d'éclairage. Je crois qu'on doit souscrire à cela, puisque les problèmes d'entretien sont des problèmes de spécialisation, et il ne serait pas normal que l'on impute à la Commune de Dakar la responsabilité de l'entretien d'ouvrage aussi important que le système d'éclairage des grandes places qui très souvent tombe en panne.

Monsieur le Ministre, vous avez évoqué en second lieu, les problèmes généraux de la voirie. J'y passe très rapidement. On ne peut plus, à l'intérieur du Plateau, emprunter des artères comme l'ancienne rue Grammont devenue, je crois, rue Abdou Karim Bourgi, et la rue Vincent. Je sais que ce sont des problèmes ponctuels mais qui ont leur importance, parce qu'il y a des effondrements partout. Je pense qu'il y a là une étude globale à faire. Il faut ajouter à cela les problèmes de Talli Boubess de Pikine qui est en permanence, en tout cas à certains endroits, inondé par les eaux. Est-ce que ce sont des eaux putrides venant des égouts mal entretenus ou des eaux propres de la SONESS ? Ce sont, à mon avis, des problèmes très sérieux.

Je voudrais, pour terminer, parler de la propreté de Dakar. Je crois, Monsieur le Ministre, que le gouvernement a parfaitement cerné la question. Certes, la SOADIF fait de très grands efforts, mais il y a un problème d'éducation, et je voudrais vous demander si le gouvernement envisage une jonction des efforts du service d'hygiène avec ceux de la Commune de Dakar pour que chacun balaie un peu devant sa porte. Aucune entreprise n'est tenue de rendre propre, régulièrement une agglomération de 550 Km² et qui compte 1.200.000 habitants. J'ose dire qu'actuellement la Commune de Dakar dépasse largement les 1.200.000 habitants puisque de partout nous arrivent des gens venus chercher quelque pitence ou s'occuper de choses et d'autres en période de saison sèche. Je veux parler là de l'exode rural. La population de Dakar est fluctuante. 1.200.000 habitants, c'est ce qui est recensé, mais il faut en compter près de 2.000.000 à l'heure actuelle.

Je vous remercie Monsieur le Président,

M. LE PRESIDENT.

M. le Ministre, vous avez la parole.

M. LE MINISTRE DE L'INTERIEUR-

Je vais répondre très rapidement à M. le député Lamine BA. Il a posé un certain nombre de questions que je vais vérifier; surtout pour ce qui concerne le système qui a été aménagé à la Patte-d'Oie. S'il est défectueux ou si la malfaçon provient de l'entreprise, nous engagerons les poursuites nécessaires pour amener cette entreprise à faire les rectifications utiles.

Le problème de la rue Vincent et de la rue Abdou Karim Bourgi est un problème que nous connaissons tous. J'ai l'impression que dans ces secteurs, les réseaux SONEES et O.P.T. sont très vétustes et qu'il y a souvent des réparations. C'est justement ces entreprises qui font des réparations et laissent des trous. Nous avons souvent eu des problèmes avec les Ministres qui assurent leur tutelle. Je crois que nous aurons des améliorations dans les jours à venir.

Je ne connais pas très bien le problème de Talli Boubesse à Pikine. Je pense que s'il y a des eaux de ruissellement, ça doit être des eaux de pluie, puisqu'il a beaucoup plu à Dakar cette année. De toute façon, je vais vérifier. S'il s'agit d'eau de ruissellement provenant des bornes-fontaines contrôlées par la SONEES, je verrai mon collègue de l'hydraulique; si cela provient des ménagères, comme je l'ai souligné ici, c'est une éducation de longue haleine qu'il faut entreprendre, et vous, élus, devriez y participer ainsi que la Commune.

.../...

J'en viens maintenant au problème de l'hygiène et du nettoyage de Dakar. J'avoue que c'est un problème très important et très difficile pour la Commune de Dakar. En principe, une commune doit consacrer 6% de son budget au problème de nettoyage. Celle de Dakar en consacre 27% pour faire la toilette de la ville, ce qui lui enlève, sur son budget, une masse globale de crédits de 21% qui devrait être consacrée à l'équipement. Voilà la situation, et nous ne la cachons pas. Je crois que si elle devait persister sans le concours substantiel de l'Etat, la Commune de Dakar connaîtrait, dans les jours à venir, des lendemains sombres.

Vous avez parlé de l'éducation des populations ; c'est ce que nous avons fait avec l'opération "AUGIAS III". Ceux qui ont écouté la radio, ont regardé la télévision, ont vu le Gouverneur de la région du Cap-Vert et moi-même nous adresser à la population, expliquer ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire. Le représentant de la SOADIP également a eu à parler à la télévision et à la radio pour expliquer aux ménagères comment sortir et aménager les poubelles, ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire pour l'enlèvement des ordures. Je pense que cette éducation est nécessaire et elle doit être permanente. Je crois que jusqu'à présent, si les populations ont l'air d'y adhérer, l'adhésion n'est pas totale.

Ce qui complique maintenant les problèmes de l'hygiène et la sécurité de Dakar, c'est surtout le problème des populations flottantes. Quand nous avons dit que Dakar a 1.200.000 habitants, nous avons dit 1.200.000 habitants régulièrement installés. Mais comme vous l'avez souligné, Monsieur le Député, il y a sûrement à Dakar, si l'on tient compte des populations flottantes, plus de 2.000.000 d'habitants. Cela n'est pas fait pour faciliter les opérations quand elles sont de la Commune et des services administratifs. Par conséquent, je crois que Dakar est une localité qui se trouve dans une situation particulière. L'Etat nous apporte un concours

.../...

particulièrement substantiel, mais nous ne cesserons de demander l'accroissement de ce concours lié à l'accroissement de la population et à celui de vos suggestions.

Je vous remercie.

(Applaudissements P.S.)